Vol. XXXII Saint-Boniface, Manitoba, 7 Octobre 1903. No. 47

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis.....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue de Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la dix huitième séance régulière du 21ème conseil de la ville de Saint Boniface tenue lundi le 28 septembre 1903.

Présents: Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil et Messieurs les conseillers Gauvin Collin, Pelletier Jean, Cinq Mars et Cusson.

Le procès verbal de la dernière séance régulière et de ses ajournements est lu et confirmé.

Ensuite lecture est faite des communications suivantes: D. W. et A. E. Brunet demandant certaines explications et informations au sujet des débentures récemment achetées par eux. Référé au Comité des finances.

R. H. Metcalfe demandant la construc-ion d'un trottoir sur l'Avenue Taché, l'Avenue Chandos et la troisième rue dans Norwood.

La soumission de Jean Couture pour ouverture de trois ruelles.

Présenté les comptes de Patrick Fenning $374.72, et le Rôle de Paie No. 22 $356 45.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Jean que le règlement No. 224 pour fermer une partie du chemin Ste. Marie soit lu une deuxième fois Agréé.

Ce règlement est ensuite adopté en comité général, lu une troisième fois et passé sous son titre.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons Jean que suivent la demande de M. Metcalfe les trottoirs suivants soient faits comme améliorations locales; un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Ouest de l'Avenue Taché depuis la ligne sud ouest du chemin Ste Marie jusqu'à la ligne de la troisième rue; un autre trottoir semblable sur la troisième rue depuis la ligne de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne de l'Avenue Chandos, un autre trottoir de quatre pieds de largeur en madrier de pin sur l'Avenue Chandos jusqu'à la quatrième rue et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire et donner les annonces requises en pareil cas. Agréé.

Proposé par le cons. Jean secondé par le cons. Cusson que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a appris avec regret que la Compagnie du Canadian Northern Railway désire faire fermer la rue Broadway depuis le pont jusqu'à la rue principale de Winnipeg, et il désire exprimer son opposition à ce projet et prie le conseil de la ville de Winnipeg de ne pas accéder à cette demande mais de laisser ouverte cette rue qui a toujours été considérée et est effectivement un des vieux grands chemins de la Province. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Cinq Mars que le Rôle de Paie No 22 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons Cusson que le compte de M. Arthur Bertrand, $17.00 soit accepté et payé, et que la somme de $167 22 soit payée à M. Patrick Fenning en règlement final de son compte. Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Gauvin que la soumission de M. Jean Couture pour ouverture de ruelles soit référé au comité des Travaux Publics, que demande soit faites à l'ingénieur de changer les devis pour ce qui regarde les clôtures et que le soumissionnaire soit prié de changer les termes de sa soumission en conséquence. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Collin que le règlement No 226 pour autoriser un emprunt ne dépassant pas quatre mille piastres $4000.00 pour les besoins de l'année 1903 soit lu une seconde fois. Agréé. Ce règlement est ensuite adopté en comité général lu une troisième fois et passé sous son titre.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Collin que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer un billet promissoire au montant de $2000.00 en faveur de la Banque d'Hochelaga en accompte sur l'emprunt autorisé par le règlement No. 226. Agréé.

LES ENFANTS DES ECOLES

Du "Figaro";

Quatre-vingt-dix mille enfants viennent de disparaître—et nous demandons de leurs nouvelles? Que sont-ils devenus? On n'en sait rien!

Consultons les statistiques ministérielles. Voici ce qu'elles nous apprennent. L'éloquence des chiffres, pour un peu brutale qu'elle soit, ne manque pas de vivacité.

Du 2 juin 1902 au 2 juin 1903, les écoles publiques ont gagné 60,000 élèves. C'est un beau résultat,— confessons-le,— et que du reste, facilita la fermeture d'un très grand nombre d'écoles privées. L'Etat s'organise, pour la concurence, le mieux du monde!

Les écoles privées, au 2 juin 1902, comptaient 1,135,835 élèves. Elles n'en comptent plus à présent que 985,107. Elles en ont perdu conséquemment, 150,728.

Comme cependant, les écoles publiques n'en receuillaient que 60,000, nous sommes bien obligés d'avoir de l'angoisse au sujet de 90,000 enfants qui semblent avoir disparu!...

Nous demandons ce qu'ils sont devenus. Evanouis, anéantis? Quoi? Qu'on nous le dise!

La loi de l'enseignement obligatoire est catégorique et ne souffre pas d'exception. Alors?..!

LES FUNERAILLES DE M LE DOCTEUR BOURBEAU

Les funérailles du regretté médecin ont eu lieu jendi matin à Ste-Marie. Nombreuse était la procession qui a accompagné le cercueil à l'église.

Les porteurs étaient MM. les docteurs Bélanger, Devine, Dubuc, McKenty et Peatman et M. Arthur Bertrand.

L'église était tendue de noir; dans le chœur et la nef, les amis du défunt et de sa familles s'étaient donnés rendez-vous en grand nombre.

C'est le R. P. Frigon, O.M.I., qui a chanté la messe de requiem; il avait comme diacre le R. P. Hieland, O. M. I., et comme sous diacre, le R. P. J. Mireault.

La partie musicale a été belle. Notons, entre autres morceaux de valeur, les "Adieux de Schubert rendus avec talent et sentiment, par Melle Pambrun.

Les condoléances continuent d'arriver nombreuses au père de feu M le docteur Bourbeau et à sa famille. Celui qui vient de partir était tenu en haute estime par le public et les marques de sympathies qui se sont produites autour de sa tombe peuvent être un adoucissement à la douleur des siens, lesquels ont, du reste, accepté leur deuil avec une grande résignation chrétienne.

L'AVENUE BROADWAY

Le *Free Press*, de Winnipeg a publié la semaine dernière un article où il condamnait fortement la fermeture de l'avenue Broadway au bénéfice du Canadian Northern.

Nous aussi nous protestons contre le projet.

Fermer le Broadway ce serait mettre en péril le développement futur de Saint-Boniface; ce serait aussi causer un dommage considérable à la ville de Winnipeg.

Il est nécessaire de faire de grandes concessions aux compagnies de chemins de fer, mais il faut savoir y mettre des limites.

Nos autorités municipales ont fait part au conseil de Ville de Winnipeg des protestations qui s'élèvent partout dans Saint-Boniface.

Perdue

$5.00 de récompense sera payée à toute personne qui trouvera une chienne setter noire et blanche clippée répondant au nom de BELLE.

A. LAKE,
449 Main Street, Winnipeg.

Le Manitoba.

Mercredi, 7 Octobre 1903

LA QUESTION DES ECOLES

La *North-West Review* du 3 octobre reproduit sans commentaires un article du *Pittsburgh Observer* qui débute par les lignes suivantes :

"Les catholiques irlandais délégués du Manitoba auprès du "gouvernement dans l'affaire "des écoles, sont seuls à se battre "pour leurs droits constitution-"nels, sans l'assistance de leurs "compagnons canadiens-français.

"Mgr Langevin est à peu près "le seul canadien-français de "Québec, de quelque importance, "qui, à l'heure actuelle, refuse "ouvertement d'accepter la si-"tuation."

Ces paroles sont des reproches immérités.

Une injure personnelle peut s'avaler froidement.

Une injustice ne saurait cependant être commise envers tout un peuple sans causer de l'émotion.

Canadiens-français, nous protestons hautement contre les paroles du *Pittsburgh Observer*.

Nous nions à ce journal le droit de dénaturer les faits.

Que l'on ouvre l'histoire politique du pays depuis le jour ou cette question a surgi dans notre Province et l'on en trouvera, encore et encore, au Manitoba et dans la Province de Québec, des Canadiens-français importants qui se sont tenus bravement sur la brèche dans la défense des droits constitutionnels des catholiques du Manitoba.

Plusieurs sont tombés fièrement, l'arme à la main ; et couchés maintenant dans la poussière du combat, ils n'ont pas encore courbé la tête; ils la tiennent au contraire noblement tournée vers l'ennemi.

D'autres, debout encore, continuent à combattre loyalement autour du drapeau des libertés saintes de notre peuple.

Eux non plus, n'ont pas cédé. Ils ne se sont pas prosternés devant le spoliateur.

Ils ne se sont pas avoués vaincus.

Ils n'ont jamais accepté la situation !

Ce n'est pas en leur tirant dessus qu'on soutiendra leur courage.

Il faut au cœur du soldat des paroles sympathiques, et non de la froideur.

Ces preux chevaliers canadiens-français, nous devons les saluer avec orgueil et reconnaissance.

Il est faux d'insinuer que Sa Grandeur Mgr Langevin, le vaillant Archevêque de Saint-Boniface, est isolé, au milieu de ses compatriotes, sur cette primordiale question.

Que l'on parcoure les centres français, sur les bords de la Rivière Rouge comme sur les côtes du Saint - Laurent et l'on verra une armée nombreuse de Canadiens-français marchant avec ses chefs spirituels et refusant d'accepter la situation du vaincu.

Dernièrement encore les voutes du Parlement ont retenti des protestations de représentants Canadiens-français contre la situation actuelle des catholiques dans cette Province.

Dieu merci ! le peuple canadien-français n'est pas dégénéré.

Il compte encore des braves dans ses rangs.

Le *Pittsburgh Observer* a commis une grave injustice.

L'HON. M. FITZPATRICK

[illegible]uelques jours avant les élec[illegible] 1896, l'Hon. M. Fitzpa[illegible] ministre irlandais catholi[illegible] le gouvernement Lau[illegible] la promesse suivante à [illegible] Archevêque de Québec à [illegible], où Sa Grandeur était [illegible] pastorale :

[illegible] sincèrement disposé à [illegible] de côté tout esprit de [illegible] toute question d'hom[illegible] faire triompher la cau[illegible] catholiques du Manitoba, [illegible] m'engage, si je suis [illegible] conformer au Mande[illegible] des Evêques en tout point et à voter pour un projet de loi rendant aux catholiques de Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du jugement du Conseil Privé, pourvu que ce projet soit approuvé par mon Ordinaire.

Si M. Laurier arrive au pouvoir et ne règle pas cette cette question dès la première session conformément au Mandement, je m'engage soit à lui retirer mon appui ou à résigner.

Ste-Marie 6 juin 1896
C. Fitzpatrick.

L'Hon M. Fitzpatrick a-t-il été fidèle à la parole donnée ? L'Hon. M. Fitzpatrick réclame-t-il encore nos droits constitutionnels ? Ou bien, accepte-t-il la situation?

Notes Politiques

Les libéraux commencent à sentir que la prochaine rencontre sera rude. Les grands quotidiens ministériels conjurent tous les partisans du gouvernement de se mettre au plus tôt en ordre de bataille.

***

Cependant le gouvernement ne veut pas desserrer les dents au sujet des élections générales ! Quand les aurons-nous ces élections générales? En novembre? en décembre ? en janvier ? Personne ne le sait au juste. On sait seulement qu'elles avaient d'abord été fixées définitivement pour avant le jour de l'an, mais qu'ensuite le parti libéral est revenu sur sa décision et guette aujourd'hui le temps qui lui sera le plus favorable.

***

Toute la presse libérale frappe à tour de bras sur l'Hon. M. Tarte. Les dernières nouvelles sont que l'ancien ministre ne s'en porte pas plus mal.

***

Il y a assez longtemps que sir Wilfrid Laurier n'a paru sur les tribunes populaires. Nous suggérons qu'il devrait se rencontrer avec M. Tarte, à brève échéance. Ce serait intéressant ; surtout si nous nous rappelons que M. Tarte disait ceci de M. Laurier, l'autre jour, à Joliette :

"Laissez-moi dire aux libéraux qu'au moment où je vous parle, des influences que vous ne voyez pas, que vous ne sentez pas, font pression sur le premier ministre, des influences qui, il y a trois ans n'auraient pas eu d'empire sur lui. Je n'ai aucune rancune personnelle contre sir Wilfrid; nous nous sommes quittés bons amis, mais des influences néfastes agissent sur lui depuis cette époque.

***

Le *Free Press* vient de lancer la la rumeur que l'Hon. M. Roblin entrerait dans l'arène fédérale. C'est une nouvelle qui nous parait inventée de toutes pièces. Il est certain cependant que si M. Roblin se jetait dans la mêlée au bénéfice de M. Borden, il ferait une trouée désastreuse dans les rangs du parti libéral ! Une des raisons pour lesquelles nous aimons particulièrement M. Roblin c'est qu'il ne s'en laisse pas imposer par ses adversaires. C'est lui qui vous écharpille ça, un homme qui veut faire le rodomont en sa présence! Au lendemain de nos élections provinciales, le *Free Press* se plaignait de que M. Roblin avait "terrorisé" les orateurs libéraux.

***

L'hon. M. Davidson, trésorier provinciel, est toujours entre la vie et la mort à sa résidence de Neepawa.

L'hon. M. Blair et les libéraux

Les libéraux avaient un moment espéré que l'Hon. M. Blair l'ancien ministre des chemins de fer, reviendrait au bercail. Mais voici que son organe, le "St-John Telegraph" prend nettement position contre le gouvernement Laurier sur la question Grand-Tronc.

Voici quelques lignes du journal. On y verra que M. Blair va faire la lutte à M. Laurier dans le Nouveau Brunswick aux prochaines élections. Comme préliminaire au combat, l'ancien ministre demande au Sénat de tuer le bill que les Communes viennent d'adopter :

"Pourquoi le gouvernement devrait-il construire une ligne parallèle à l'Intercolonial, c'est là une question qui semble encore une énigme pour le pays. Tout ce projet du Moncton-Winnipeg-Pacifique est à présent plein de mystère, et le peuple manque des informations nécessaires pour le justifier d'appuyer le gouvernement dans sa décision arbitraire de bâtir le chemin, et, après l'avoir bâti, de le présenter au chemin de fer du Grand Tronc.

"Ce qui est connu du projet en fait un objet de suspicion. Il a causé la démisson de l'hon. M. Blair, et disons-le au crédit de celui-ci, on assure qu'il reste ferme dans son opposition à ce bill inique."

"Est-il donc surprenant que le Canada proteste contre l'exécution de ce projet.

"Le Grand-Tronc doit construise sa propre ligne à travers les prairies fertiles de l'Ouest où l'exploitation en sera très profitable, tandis que le gouvernement construira la section stérile de Moncton à Winnipeg.

"Le bill avant de devenir loi doit avoir l'endossement du sénat et le bon peuple qui paie la note met son espoir dans ce corps pour empêcher la consommation de cette abominable politique."

"Le peuple appuie sans restriction M. Blair dans son opposition à cette mesure.

"Le Sénat justifiera son existence en se rendant à l'appel populaire et en rejetant ce bill lorsqu'il lui sera soumis."

Revue de la Presse

Le Journal

Le bill du Grand Tronc est passé, aux Communes.

Le gouvernement ne peut plus reculer. Il se trouve entre les deux cornes d'un affreux dilemme : d'un côté la banqueroute du pays, de l'autre......le sénateur Cox et le fonds électoral qui crie famine.

Il ne reste plus que la ressource d'un échec devant le Sénat, que le "Telegraph" semble indiquer comme dernière chance de salut.

Mais le sénat a bien changé depuis le jour où il étranglait le scandaleux projet de chemin de fer du Yukon.

Espérons, toute fois, qu'il se montrera encore une fois digne de son rôle, et qu'il donnera le coup de grâce au projet du gouvernement, dut le parti libéral en profiter sous certains rapports

L'intérêt du pays avant tout

***

La Patrie

La politique d'inertie a tué les entreprises du Sault, comme elle a tué l'industrie des cotons, comme elle endommage l'industrie des lainages, comme elle endommage l'industrie des chaussures, des instruments agricoles.

Nous avons acheté des Américains en 1903 des instruments d'agriculture pour une somme de $4,023,857. En 1902, nous avions importé $3,123,660. En 1901, nous avions importé $2,127 104.

En deux ans, le volume de nos importations a doublé.

Pourquoi nos manufactures n'ont-elles pas gagné ces quatre millions de piastres en 1903, ces trois millions en 1902, ces deux millions en 1901.

Le tarif Canadien est trop bas! Comme sur le *fer*, comme sur à peu près tous les objets que nous pourrions produire.

***

La Presse

Nous lisons dans le "Figaro" que lors d'une récente visite à Paris, sir Louis Jetté et sa famille assistaient à la représentation de Faust à l'Opéra, dans la loge du Président de la république, en compagnie de M. Kleckowski consul général de France au Canada. La veille, ils avaient assisté à la représentation d'Hernani, dans la loge de l'administrateur général de la Comédie Française.

***

Courrier de Saint-Jean

La paille indique du côté que va le vent"—et l'énorme différence dans les fortunes privées de certains politiciens libéraux depuis l'accession de leur parti au pouvoir est une indication certaine que ceux-ci au moins n'ont pas négligé de profiter de l'opportunité à eux offerte, et qu'ils ont su faire leur foin au beau soleil.

Du chef au dernier des survivants, tous étaient à la merci de la tempête financière. Après sept ans de services pratiques ils sont tous à l'aise.

Des hommes qui ne pouvaient pas payer de loyer ni de taxes, sont maintenant cotés à, ou même a plus de $250,000.

***

Le Trifluvien

Heureux ceux qui aiment l'étude et qui prennent pour amis, pour compagnons de veillée, des livres, de bons livres naturellement.

Il faut bien le dire, beaucoup de jeunes gens passent, gaspillent, tuent le temps de la manière la plus déplorable. Ils s'ennuient et souvent ennuient les autres, pour ne rien dire de plus. Au lieu de se procurer un livre utile et d'y puiser des connaissances dont ils auront fréquemment besoin, ils ne lisent pas ou lisent des romans souvent choisis parmi les plus mauvais...

Le "Rappel"

Le 'Rappel', de Montréal, vient d'entrer dans sa seconde année d'existence. Nous lui offrons nos félicitations empressées; aussi nos voeux de longue vie. Le confrère est bien rédigé; on trouve là de l'étude, des convictions, du courage.

L'AMITIE

Melle Colette, de la *Presse*, vient de demander à ses lectrices une définition de *l'amitié*. Voici quelques-unes des définitions qu'elle a reçues :

L'amitié c'est la vie, l'amitié c'est une partie de notre âme. Pas d'amitié pas de vertu, ni sentiment.

L'amitié se voit dans la souffrance, quand nous sommes hai, rejeté et méprisé de tous, et que l'ami que nous avions nous reste. Celle-là c'est la vraie amitié.

COEUR TRISTE.

L'amitié, mot sacré qui rappelle l'idée de l'abnégation, du dévouement, de la charité, est un don du ciel dont l'homme, dans sa soif de l'or, des grandeurs et de la gloire, a, de manière étrange, abusé en en faisant le synonyme d'intérêt, de flatterie et d'égoisme.

FIDELIS.

C'est le berçeau de l'espérance
C'est la guérison de tous les maux.
C'est un frein à la souffrance,
C'est du cœur, le fruit le plus beau.
C'est la réunion de deux âmes
Qui s'entretiennent deux à deux ;
Qui savent sécher leurs larmes,
Qui se suivent jusqu'aux cieux.

YVONNE BEAUDRY

L'amitié est la plus jolie fleur que le Divin Jardinier ait extraite du parterre céleste, ses racines sont au ciel et ses pétales parfumées planent au-dessus de celui, ou celle qui veulent en savourer la douceur.

Moi, je la cueille à mon lever, elle me sourit et m'accompagne au travers des peripéties de ma journée. Une épine vient-elle m'égratigner, vite la douce charitable se penche sur moi, et éclipse la méchante.

SILENCIEUSE

L'Amitié, pour moi, la vraie amitié, c'est l'oubli tout entier de soi, c'est un dévouement absolu envers ceux qu'on aime.

REINE SANS ETRE REINE.

L'amitié, c'est une parcelle de notre vie. sans elle le cœur finirait toujours par succomber.

Notre vie sans l'amitié serait une petite chose triste, obscure et monotone ; l'amitié met dans nos cœurs quelque chose qui ressemble à une étincelle qui s'enflamme à mesure qu'on souffle dessus.

MARGUERITE D'ECOSSE.

In the COURT OF KING'S BENCH

"The Manitoba Controverted Elections Act."

Election for the Electoral Division of St Boniface, holden on the 13th day of July and the 20th day of July A. D. 1903,

NOTICE is hereby given that on the 11th day of September, A D. 1903, a petition was duly presented to this Court by Paul Gagnon, Engineer, and Joseph Chemilly de Lorimier, Baker, both of the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, the petitioners therein, by delivering the same to the Prothonotary of the Court of King's Bench of the said Province at his office, in the Court House, in the City of Winnipeg, during office hours, touching the above Election, and praying that it be determined that the election of Horace Chevrier was void and that he should be disqualified, and that Joseph Bernier was duly elected and ought to have been returned.

Dated at Winnipeg this 14th day of September, A.D. 1903.

F. S. ANDREWS,
Attorney and Agent for the Petitioners

Lady McMillan a Saint-Boniface

A leur assemblée, de mercredi dernier, les Dames Patronesses de l'Hôpital de Saint-Boniface ont eu l'honneur de recevoir Lady McMillan, accompagnée de madame Dubuc, épouse de l'Hon. juge-en-chef, et de mesdemoiselles McDonald et Dubuc.

Lady McMillan visitait pour la première fois notre hôpital. Elle fut reçue par M. le grand-vicaire Dugas, la Rev. Soeur Supérieure et madame J. E. Cyr présidente des Dames Patronesses.

Madame Cyr fit les présentations, et on commença ensuite la visite des salles de l'Hopital, ce qui parut intéresser beaucoup les distinguées visiteuses.

Après avoir pris quelque rafraîchissement, on se rendit à l'Hospice Taché où les petits orphelins avait un joli programme de préparé. Les enfants offrirent un bouquet à Lady McMillan.

Au parloir, délicieuse table garnie de roses et d'oeillets, couverte de fruits et de gâteaux. Mesdames Dr Dubuc, J. Gingras, Jos. Mager et E. Jean servaient le thé.

Lady McMillan a paru touchée de l'accueil qui lui était fait; elle félicita avec beaucoup de grâce les Révérendes Soeurs et les Dames Patronesses sur tout ce qu'elle avait vu au cours de sa visite.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les boulangers de Winnipeg ont augmenté le prix du pain.

—M. Louis Lévêque a eu la douleur de perdre deux de ses enfants, décédés hier.

—Nous regrettons d'apprendre que M. J. T. Dumouchel souffre de la fièvre typhoide, à sa résidence, rue St Jean-Baptiste.

—Nous commençons en 4ème page un joli récit d'histoire vécue, par M. Ernest Legouvé, de l'Académie Française.

Il y a exercices religieux tous les soirs à la cathédrale, pendant le mois d'octobre.

—Les chars électriques circuleront à Saint-Boniface probablement aux premiers jours de novembre.

—Madame Louis Paradis, de L'aBroquerie, est en promenade à Saint-Boniface.

—M. Félix Menu a été nommé maître de Poste en remplacement de M. Taillefer Lévêque, démissionnaire.

—Le Conseil de ville a tenu une assemblée spéciale, lundi dernier et a fixée le taux de la taxes Municipale à 13¼

—Le R.P. Dom Augustin Bernier, de Notre Dame de Lourdes, vient de passer quelques jours à Saint-Boniface.

—Le constable Poirier s'est fait mordre sérieusement un pouce, la semaine dernière, en opérant l'arrestation d'un ivrogne.

—Mde M. A. Girard, veuve de feu l'hon. sénateur Girard, est partie jeudi pour la province de Québec, après une visite de quelques mois à Saint-Boniface et à Winnipeg.

—Les entrées pour homesteads ont été nombreuses à Edmonton, cet automne. Cette ville et la région qui l'avoisine prennent beaucoup d'importance et de développement.

—Plusieurs abonnés qui se sont mis en règle avec leurs comptes nous ont exprimé combien ils appréciaient la prime que le *Manitoba* donne à ses lecteurs. Les "portraits des Papes" sont dignes d'être conservés comme pièce historique.

On a cru qu l'amputation serait nécessaire, mais ce danger paraît maintenant disparu. L'ivrogne boule-dogue a eu naturellement à rendre compte de son coup de dent. M. le magistrat Cyr lui a imposé une bonne amende outre des frais assez lourds.

—Mardi de la semaine dernière, M. Albert Goulet du Portage du-Rat, frère de M. l'inspecteur Goulet se mariait à Melle E Gauthier, de cette ville. La cérémonie nuptiale a eu lieu à la cathédrale. M et Mde Goulet résideront au Portage-du-Rat, Ils voudront bien accepter nos félicitations.

L'industrie des lainages

L'Evénement.

La fermeture de plusieurs manufactures de lainages, la réduction par certaines autres du nombre de leurs ouvriers devraient servir de leçon au gouvernement.

Il serait ridicule de prétendre que ce désastre est dû à une mauvaise administration. Il est impossible que tant d'établissements soient tous mal administrés. La réduction dans le tarif en est la véritable cause, et le gouvernement est d'autant plus coupable que voilà trois ans déjà qu'il est averti par les manufacturiers.

Que M. Fielding persiste à refuser une protection suffisante, cela n'est pas étonnant. C'est un libre-échangiste outré qui n'a cédé au sentiment protectionniste que juste ce qu'il fallait pour se maintenir au pouvoir.

Mais M. Laurier, lui, qui se prétend accessible à la conviction, pourquoi se laisse-t-il ainsi dominer par le pire élément de son cabinet?

L'industrie des laines est une industrie importante au Canada. Elle emploie des milliers d'ouvriers et jusqu'à il y a deux ans, elle se développait rapidement. La concurrence étrangère menace de la tuer. Son effondrement découragera le capital et jettera des milliers de travailleurs dans l'oisiveté.

Que feront ceux-ci? Ils n'apprendront pas un autre métier. Ils s'en iront aux Etats-Unis.

Voilà où nous conduit la politique sectaire du cabinet Laurier.

Nous demandons aux ouvriers s'il n'est pas temps de forcer le gouvernement à agir.

L'industrie des lainages est excessivement protégée aux Etats-Unis, où l'on n'a pas à craindre la concurrence du Canada.

Nous avons à lutter contre l'Europe et les Etats-Unis.

C'est dire que nous avons besoin d'une protection énergique.

Il y a des signes d'une crise prochaine dans l'industrie.

Le malheur est que notre gouvernement, fasciné par ses gros revenus, n'a pas songé à atténuer les effets de cette crise.

Déjà les industries se sentent ébranlées.

La révision du tarif presse beaucoup plus que le projet du Grand Tronc-Pacifique.

DECES

En cette Ville, le 6ème jour d'Octobre est décédé Charles Henri agé de sept ans et 23 jours, enfant de M. Joseph Arthur Prendergast. Les funérailles auront lieu demain le 8 à la Cathedrale, à 5 hrs p. m.

Ville De Saint-Boniface.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle seront faits les dits trottoirs, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en comptant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif ci-dessus mentionné, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

1o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur le côté Est de la rue St-Jean-Baptiste, depuis la ligne Nord de l'avenue Provencher jusqu'à la ligne Nord de la rue Notre Dame; coût approximatif $225.00.

2o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur la rue Dumoulin, depuis la ligne ouest de la rue Laflèche jusqu'à la ligne ouest de la rue Maisonneuve; coût approximatif $250.00.

St. Boniface, 8 septembre 1903.

(Par ordre) THEO BERTRAND,

Secrétaire Trésorier.

Ville de Saint-Boniface

OUVERTURE DE RUELLE

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

1o—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et La-Verandrye, depuis l'avenue Taché jusqu'à la rue St-Joseph, coût approximatif $1605.00

2o—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et La Vérandrye, depuis la rue St-Joseph jusqu'à la rue du collège, coût approximatif $1313.00

3—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de lageur entre les lots des rues Notre Dame et La-Vérandrye, depuis la rue du Collège jusqu'à la rue St-Jean Baptiste coût aproximatif $13:7.00

4—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeurentre les lots des rues Notre Dame LaVérandrye, depuis la rue St-Jean-Baptistes jusqu'au chemin de fer C.N. R. avec débouche sur le lot 673 subd. 76 à la rue Notre Dame, coût approximatif $725.00

Les estimations ci-dessus comprenant la compensation à être accordée aux propriétaires pour le terrain exproprié ainsi que les frais de terrassement et autres frais à encourir pour l'ouverture de ces ruelles.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés aboutissant sur la dite ruelle respectivement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en dix années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en comptant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, des propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux comme susdit, acquérir les terrains et prendre toutes autres mesures nécessaires et prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 8 Septembre 1903.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,

Secrétaire Trésorier.

Dedie aux Ecoliers

Sur le pavé de la gare qu'il arpente d'un pas fiévreux, Jean réfléchit sur la tristesse des départs. Hélas! les vacances sont finies, il faut reprendre le chemin du collège, et Jean qui est un peu poète, rêve aux douceurs de la maison paternelle, au jardin qui fleure bon, dont le feuillage se découpe si délicat par les beaux clairs de lune, aux pommiers dont l'automne rougit les beaux fruits savoureux, à sa petite sœur Lucie, sa confidente qu'il laisse pour dix longs mois.

Et puis les petites amies avec qui l'on passait de si douces veillées, les longues auditions musicales, les chansons bretonnes que l'on disait à la ronde quand le vent rageait au dehors, que la pluie battait les vitres A l'étude quand ce bruit monotone frappera son oreille, vent et pluie lui rappelleront trop bien les veillées où l'on chantait gaiement avec les petites amies.

Jean fait le brave d'abord, c'est un homme et les hommes ne pleurent pas, puis il craint de contrister Lucie dont les grands yeux s'embrument à mesure que le train se rapproche et quand apparait le monstre qui crache le feu et la fumée, elle sanglotte sur l'épaule de Jean qui la console avec des mots très doux.

C'est fini...la machine infernale a tout emporté pendant que Lucie sèche ses larmes. Jean roule à toute vapeur vers son exil.

Ami Jean, du courage, notre vie est ainsi faite, c'est un départ perpétuel; plus tard, il faudra laisser pour de bon ce foyer dont on ignore la douceur, tant qu'il est nôtre; la mère aimante, les sœurs chéries et cela pour un asile moins sûr que le collège: l'inconnu.

Il faut abandonner les chers amis de l'enfance, de la jeunesse, se refaire tant de fois le nid soyeux des affections brisées par l'absence, par la mort.

Travaille, ami Jean, les murs du collège ne sont pas si hauts, si si froids, ils contiennent la jeunesse, l'enthousiasme pour tout ce qui est beau et grand; ils débordent des projets grandioses, d'illusions dorées; toi-même, en te plaignant de la longueur des jours tu y bâtis des chateaux, que tu n'édifieras jamais ailleurs

Ne souhaite jamais que le temps passe plus vite, il sera trop tôt écoulé. Apprécie ces instants qu'on te donne pour préparer l'avenir.

Respecte ceux qui t'instruisent, ils usent leur existence à cette tâche ingrate; tous les jours ils recommencent les mêmes leçons pour les mêmes écoliers indociles et leur ambition suprême, c'est que leurs fatigues soient fructueuses, que la semence fertilisée par leurs sueurs et leurs ennuis portent des fruits: ce sera tout leur salaire et trop souvent il leur sera refusé.

Tu comprendras peut être un jour ce qu'ils ont fait pour toi et alors tu regretteras de n'avoir pas été le meilleur et le plus docile des élèves.

Et les chers camarades d'études et de jeu, tu les reconnaitras avec tant de plaisir quand vous aurez été dispersés au quatre vents du ciel; les années monotones du collège deviennent parfois nos plus riants souvenirs et pendant que je te sermonne ami Jean, ta petite sœur Lucie et toi vous rêvez à la tristesse des départs et au plaisir des vacances prochaines, après une bonne année de succès, de labeurs.

GINEVRA.

15 septembre, 1903.

MENUS PROPOS

Calino, effravé de la fréquence des accidents de chemins de fer, ne veut plus voyager qu'en bicyclette.

—Mais, objete un ami, avec ces véhicules, il arrive aussi des accidents......

—C'est vrai, c'est vrai, répond Calino mais les accidents de bicyclette sont moins désastreux... ils ne font jamais qu'une victime!

X..., le parvenu, qui vient d'acheter un château en Touraine, l'inaugure, par une soirée musicale.

Un violoniste, qu'il a engagé à Paris, accorde avec soin son instrument, et, au moment de jouer, dit à l'oreille de X...:

—C'est un Stradivarius; il a plus de deux cents ans!

Alors X..., après avoir examiné le violon:

—Enfin! allez-y tout de même! Espérons qu'on ne s'en appercevra pas!

UN SAVANT PRATICIEN

Un savant praticien qui a fait pour lui-même et pour ses clients usage constant du célèbre spécificateur français BAUME RHUMAL déclare qu'il possède une puissante efficacité contre les irritations de poitrine, rhumes catarhes aigus ou chroniques et la coqueluche.

AVIS

Avis est donné qu'application sera faite au Parliament du Canada pendant la Session actuelle pour un acte incorporant une Banque devant être connue sous le nom de la "Pacific Bank of Canada" pour faire les affaires ordinaires d'une Banque.

A. G. MURRAY,
Avocat pour les Requérants

Daté à Toronto 23 Avril, 1903.

FEUILLETON DU MANITOBA.

MARIAGE D'AMOUR

PAR ERNEST LEGOUVE, DE L'ACADEMIE FRANÇAISE.

No. 1

Chacun de nous, si obscur qu'il soit, a son hégire. J'appelle ainsi le jour où sa destinée se noue. Cette date décisive a été, pour moi, le 6 février 1834: le jour de mon mariage.

Il est vrai que je ne me suis pas marié comme tout le monde. J'ai épousé, à vingt-sept ans, une femme que j'avais commencé à aimer à dix-sept. Ces dix ans d'intervalle ont été dix ans de traverses, d'angoisses, et de luttes. Luttes contre tout le monde contre elle d'abord, puis contre les circonstances, puis contre la personne de qui elle dépendait, puis enfin contre moi-même. Oui! contre moi!... Il m'a fallu la conquérir sur mes propres passions.

—Je suis né mobile, impressionnable et romanesque jusqu'à la déraison. Je ne puis penser, sans sourire, au premier jour où je suis devenu amoureux. J'avais six ans. C'était à un concert chez des amis de ma famille. Une jeune fille de de dix-huit ans, tout à fait charmante, chanta l'air de *Romeo et Stéphanie*; "*Oui, c'est demain que l'hyménée...*" Sa voix, son visage, me firent une impression si vive que j'en ressentis comme une douleur au cœur. Je ne savais ce que j'éprouvais, mais j'étais tout hors de moi. En même temps me vint une idée assez singulière. J'eus un violent désir qu'elle m'embrassât. Le concert fini, je me mis donc à me faufiler entre les spectateurs, je pourrais dire entre les jambes des spectateurs, car mes six ans n'allaient guère plus haut que la ceinture des gens, et, avec le petit fond de diplomatie qui est dans le cœur de tout amoureux, j'allais répétant à mi voix: "Je sais bien, moi, qui est-ce qui a le mieux chanté!... Je sais bien, moi, qui, est-ce qui a le mieux chanté!" J'avais l'espoir que mes paroles finiraient par arriver jusqu'à elle, et qu'elle m'embrasserait. Au bout de quelques minutes, une vieille dame, entendant mon refrain, me dit: Qu'est-ce que tu marmottes donc là, mon enfant?

—Je dit que je sais bien qui est-ce qui a le mieux chanté!

—Qui est-ce?

—Melle Madeleine!

Là-dessus, la jeune fille passe, la vieille dame l'arrête:

"La vérité sort de la bouche des enfants, lui dit-elle; voici ce que celui-ci vient de dire..."

Sur quoi, la jeune fille, rougissant, moitié riant, se pencha vers moi...: "Est-il gentil ce petit" ! et elle m'embrassa... J'avais gagné ma première cause.

Quelques années plus tard (j'avais douze ans), ma tête se monta pour la sœur d'un de mes camarades. Elle se nommait *Sylvie*, et j'écrivis son nom, sur mon bras, avec la pointe d'un canif, jusqu'à ce que le sang y arrivât et fit d'une blessure une inscription dont la trace dura plusieurs mois.

Tel enfant, tel écolier. Dans mes classes toujours je fus à la merci de mes sympathies. Mes succès de collège dépendaient du maitre que j'avais. S'il ne m'aimait pas, je tombais immédiatement de dix ou quinze places. En quatrième, j'eus vingt-deux fois le premier prix et un second... Pourquoi? Parce que notre professeur, vieil oratorien, quelque peu enthousiaste, s'était pris d'un grand goût pour moi. Je travaillai comme un enragé. En troisième, je rencontrai un autre genre de professeur, un homme un peu sec, un peu froid; je n'eus qu'un second prix à la fin de l'année. J'arrive en seconde; la chaire était occupée par un petit vieillard, appelé *Labre*, pâle, émacié, chez qui tout était blanc Il avait les cheveux blancs, la figure blanche, les lèvres blanches, la voix blanche; la pupile de son œil elle-même était si pâle qu'elle semblait blanche. J'étais trop brun pour plaire à ce fantôme, et pour qu'il me plût. Sa vue seule me glaçait. A la troisième composition, il me mit le vingt-troisième. Ce fut fini. Je me sentis perdu. Alors, avec ma mobilité passionnée et mes brusques soubresauts, ne pouvant pas être à la tête de la classe, il me vint en fantaisie d'être le premier des derniers. Je devins le modèle de l'indiscipline et du rien faire. Sur les deux ou trois cent classes de ce professeur spectral, j'en manquai plus de quatre-vingts. Tout ce que j'avais d'adresse, de subtilité, je l'employais à *filer*, sans qu'on s'en aperçut, dans le parcours de notre pension au lycée Bourbon. Pendant l'été j'allais aux bains froids matin et soir. L'hiver, je prenais mes quartiers dans un petit café borgne, où je jouais au billard et où je buvais du vin chaud avec les garçons.

Le résultat final fut qu'à la distribution des prix du collège, je n'eus pas même un accessit. Mes parents étaient consternés, mon vieux maitre de quatrième, stupéfait; au collège, où l'on avait compté sur moi, comme sur un lauréat de concours général, on était indigné. Dans ma famille on parla de m'envoyer au loin dans un collège de province. Certes, je le méritais bien car j'étais sur une mauvaise pente.

Sur ces entrefaites, ma grand-mère me mena, pendant les vacances, chez une parente qui, à défaut d'enfants, avait près d'elle une filleule de père et de mère, qu'elle avait élevée comme sa fille. Elle n'aurait pas osé, je crois, autant l'adorer, si elle eut été sa mère. C'était une sorte de fétichisme. Elle la faisait asseoir devant elle, sur un tabouret un peu bas, et alors passant la main sur ses beaux cheveux noirs, la regardant avec des yeux pleins d'orgueil et de joie, elle lui disait d'une voix émue: "Es-tu bien heureuse d'être aussi belle?..." Elle allait encore plus loin. C'était une fort honnête femme que notre parente; jamais sa réputation de vieille demoiselle n'avait été effleurée par aucun soupçon, eh bien, ayant appris qu'on se disait tout bas, dans le monde, que sa filleule était peut-être sa fille, elle accueillit cette insinuation avec un sourire de satisfaction!... Cela la flattait! De telles adorations semblent insensées, mais on les comprenait presque en voyant celle qui en était l'objet. Elle avait vingt ans. Fille d'un officier supérieur qu'on appelait, dans l'armée anglaise, le beau colonel, et d'une jeune Française, qui appartenait à une des plus nobles familles de l'Anjou, sa personne était comme le résumé de deux aristocraties. Une élégance de duchesse e une dignité de lady! Les Anglaises, quand elles se mettent à être brunes, mêlent au coloris méridional je ne sais quelle blancheur de blondes qui leur donne un éclat de teint incomparable. Tels étaient le front, les joues, le cou de cette jeune fille. J'ai vu des yeux plus grands, jamais aucuns qui tinssent autant de place dans une figure, tant ils étaient brillants. Personne, pas même les jeunes filles, n'échappaient à l'impression produite par cette extraordinaire beauté. Dans la pension où elle avait été élevée, ses plus petites compagnes réclamaient, comme un privilège l'honneur de lui couper les ongles: et les jours où elle allait au bal, il fallait qu'elle parût avec sa toilette dans la classe. On la forçait à monter sur une table, afin que toutes puissent la voir, et c'étaient alors des exclamations d'enthousiasme et des rondes de joie. Comment, à ce régime de folle adulations, ne devint-elle pas la plus insupportable des créatures? Demandez à l'or pourquoi il est inaltérable. Au lieu de faire la vanité avec toutes ces flatteries, elle en faisait de la reconnaissance; elle ne disait pas:

"Comme je suis belle!" Elle se disait "Comme elles m'aiment!" Tout se tournait en tendresse, je dirais volontiers en mollesse, tant elle s'oubliait elle-même au milieu de ces éloges, pour ne penser qu'à celles qui les lui adressaient.

Ajoutons que le culte de ces jeunes filles pour elle, ne se bornait pas à sa beauté; il s'adressait à ce charme de caractère, à cette richesse de cœur, à cette ardente sympathie qui éclatait dans ses yeux et enveloppait tout son visage comme d'un flot de lumière. Ce qui arriva, on le devine: je devins éperdument épris d'elle. Mais, chose étrange, le premier sentiment qui sortit pour moi de cet amour, fut un dégout profond pour moi. Je me rappelai avec amertume ce que j'avais été depuis un an. Je me pris en une véritable horreur. Je n'osais lever les yeux sur moi, encore moins sur elle. Je me révoltais à l'idée qu'un garçon si jeune et si peu digne d'elle osât l'aimer. Puis, soudain, par un de ces violents ressauts qui m'étaient habituels, la passion du relèvement me saisit. Je me mis en tête de refaire tout seul, dans mes deux mois de vacances, mon cours de seconde, que j'avais manqué; et à la rentrée des classes, à ma première composition en rhétorique, je fus le second. Alors commença pour moi une année que je n'oublierai jamais; une année d'ardeur fiévreuse et de désespoir, d'ivresse de bonheur et de mélancolie amère, d'emportement de travail et d'affreux abattement de cœur. Dès le premier moment, j'avais compris qu'il ne s'agissait plus là de ces effervescences de tête, comme j'en avais déjà connu deux ou trois fois; j'étais atteint en plein cœur, j'y sentais ma vie entièrement engagée! L'avoir à moi, à moi seul, l'avoir pour femme! Voilà ce que je voulais! De là tors mes déchirements! Il y avait un abime entre nous. Tout nous séparait; elle avait vingt ans, j'en avais dix sept. La taille. Elle était grande, dans sa pleine beauté de femme, j'étais, moi, petit, chétif d'aspect; pas de barbe; des yeux qu'on disait intelligents, et une physionomie assez vive, mais, somme toute, l'extérieur d'un tout jeune garçon! Comment pourrait-elle m'attendre? Il me semblait toujours qu'on allait me l'enlever. Elle avait beau n'avoir pas de fortune, je croyais impossible qu'il ne se trouvât pas un homme de cœur qui s'éprit d'elle et l'épousât.

(*A suivre*)

LE PLUS EFFICACE DE TOUS

Le BAUME RHUMAL est le remède le plus efficace pour les maladies de la gorge et de la poitrine. Dès les premières doses la toux diminue et l'oppression cesse. Son usage prolongé guérit les vieilles brouchites,